Aucun article ou résumé dans cette revue ne peut être reproduit sous forme d'imprimé, photocopie, microfilm ou par tout autre procédé sans l'autorisation expresse des auteurs et de l'éditeur. Editions Phlébologiques Françaises
No article or abstract in this journal may be reproduced in the form of print, photocopy, microfilm or any other means without the express permission of authors and the editor. Editions Phlébologiques Françaises

Phlébologie ANNALES VASCULAIRES 2018, 71, 3, p. 4-5

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLEBOLOGIE

EDITORIAL

Pertinence des soins en Phlébologie.

Relevance of phlebological care and choose wisely.

Hamel-Desnos C.

Chers membres,

Notre Ministre de la Santé, Madame Agnès Buzyn, propose au corps médical de privilégier une nouvelle approche de la pratique de la médecine par le biais de la « pertinence des soins ».

De quoi s'agit-il ?

La « pertinence des soins » s'inspire des « Choose Wisely » (CW) des Nord-Américains.

Ces **CW** sont des outils permettant d'initier le dialogue avec les patients, d'aider la prise de décision des professionnels de santé dans le choix des soins, d'harmoniser les pratiques, de réduire les traitements et actes inutiles ou à risque, et de promouvoir les actes pertinents.

Ainsi, vous trouverez dans ce numéro les **CW**, parfois en chevauchement avec des **règles de bonne pratique (RBP)**, qui concernent « les traitements d'occlusion chimique et thermique dans l'insuffisance des veines saphènes et des récidives ».

Édités sous l'égide du **Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire (CNPMV),** ces **CW** ont été validés par la **Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).**

Pour mémoire, le CNPMV regroupe toute la profession de la médecine vasculaire : sociétés savantes dont la Société Française de Phlébologie **(SFP)** et la Société Française de Médecine Vasculaire **(SFMV)**, les collèges, les médecins vasculaires libéraux, universitaires, enseignants, hospitaliers, et bien sûr notre **Syndicat National des Médecins Vasculaires (SNMV).**

Ces **CW** se réfèrent, quand il y a lieu, à des recommandations ou des études cliniques, mais peuvent parfois, en l'absence de preuve scientifique, être le fruit d'une réflexion consensuelle et de bon sens validée par le **CNPMV**.

Ils ont pour objectif pour le thème concerné, **d'aider, et non de contraindre**, le Médecin Vasculaire (MV) dans sa pratique, notamment sur ses choix thérapeutiques, et de **protéger la sécurité du patient** en garantissant un certain respect des règles de l'art.

Ils ont été mis en place, en concertation avec la CNAM, dans le cadre de la mise en application prochaine de trois nouveaux libellés d'échosclérothérapie (grande veine saphène, petite veine saphène et récidives), ainsi que du remboursement de l'acte de laser endoveineux des veines saphènes, tous très attendus depuis plusieurs années.

Aucun article ou résumé dans cette revue ne peut être reproduit sous forme d'imprimé, photocopie, microfilm ou par tout autre procédé sans l'autorisation expresse des auteurs et de l'éditeur. Editions Phlébologiques Françaises
No article or abstract in this journal may be reproduced in the form of print, photocopy, microfilm or any other means without the express permission of authors and the editor. Editions Phlébologiques Françaises

De plus, à la suite des négociations du SNMV et du CNPMV avec la CNAM, la décote d'actes écho-Doppler prévue par cette dernière est suspendue.

En effet, des CW sur la pratique écho-Doppler en médecine vasculaire vont également être mis en place plus globalement, dans le but d'obtenir une régulation plus pertinente des actes, **pensée par les médecins vasculaires eux-mêmes.**

Il est impératif que nous soyons tous conscients de l'importance d'appliquer ces CW car d'une part la pertinence des soins est un bon projet, qui respecte la pratique médicale et l'intérêt du patient et que d'autre part elle doit permettre une baisse du volume des actes, condition incontournable pour que la CNAM abandonne réellement ses intentions de décote des écho-Dopplers.

On devine par ailleurs, qu'au-delà de ces **CW**, qui sont en fait souvent de simples mesures de « bon sens », les objectifs et l'impact global attendu de cette nouvelle politique gouvernementale sont beaucoup plus ambitieux.

La relation entre les autorités de santé/tutelles et les médecins pourrait en réalité se trouver à un tournant crucial.

En effet, de façon inattendue mais très habile et intelligente, **la CNAM** donne aux médecins, via les syndicats et les conseils professionnels, la charge et la responsabilité de mettre en place eux-mêmes des mesures afin de permettre une limitation des dérives de dépenses de santé.

Cependant, si la pertinence des soins ne tient pas ses promesses en termes d'économies de santé, il est probable que **la CNAM** revienne à une maitrise purement comptable avec une décote de certains actes pouvant atteindre 25 à 30 %.

La balle est donc dans le camp des praticiens.

Sans être naïve, notre démarche doit être responsable, unie, solidaire et vigilante ; ne gâchons pas cette opportunité de pouvoir décider d'une partie du destin de la phlébologie et plus largement de la médecine vasculaire, en France.

Saluons enfin le travail et le dévouement de nos représentants syndicaux et particulièrement des **Présidents Bruno Guilbert et Pascal Goffette (SNMV),** ainsi que le soutien de **Denis Wahl, président du CNPMV,** lors des négociations avec la CNAM.

Phlébologiquement vôtre,

Claudine Hamel-Desnos
Présidente de la Société Française de Phlébologie